



Vos Contacts :

Accueil : 23 RUE GROSSE HORLOGE
17400 ST JEAN D'ANGELY
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

Téléphone : 05 81 31 85 02
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 83

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 37111
17201 ROYAN CEDEX

Référence à rappeler

59

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	36,03 €	
Consommation TTC	211,73 €	soit 0,0018 €/Litre
Total facture TTC	247,76 €	
	247,76 €	

SIAUR - SAS au capital de 10'000'000 RCS Nantes 33001984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92118 LES MOULINEAUX TxA Intercommunauté n° FR023327894 A01F 2022
Les informations inscrites sur ce document ont été vérifiées et sont exactes. Elles sont destinées à la gestion de votre dossier client. Elles sont en vigueur à partir du 15/07/2022. Toute modification de ces informations sera indiquée par un avis de modification de votre dossier client. Toute information complémentaire à SIAUR SAS est disponible sur le site Internet www.siaur.fr

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR				Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre				
ST JEAN D'ANGELY					120	Cons. élimée
TOTAL CONSOMMATION					120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	185,23 € HT	214,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2020					32,75	10,00
Consommation part Communale		Année 2020		120	0,6000	72,00		10,00
Consommation part SAUR		Année 2020		120	0,7540	90,48		10,00

Organismes publics		Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	30,00 € HT	33,00 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2020		120	0,2500	30,00		10,00

Total Facture	247,76 € TTC	HT soumis à TVA : 225,23 € TVA sur les débits : 22,53 €
----------------------	---------------------	--

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 de Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

